



Nicole Léger
Députée de Pointe-aux-Trembles
Québec, le 26 mars 2015

CRB. PRES. 27MAR1512:04

281

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1S4

Monsieur le Président,

J'aimerais vous partager mon inquiétude quant à la pratique qui s'installe depuis un certain temps concernant l'horaire des travaux parlementaires et qui mériterait une attention particulière, à mon avis, de la présidence.

L'horaire régulier des travaux parlementaires est généralement du mardi au jeudi (RAN-44 et 45 articles 20-21). L'article 20 stipule également que *l'Assemblée peut également décider sans débat, sur motion sans préavis du leader du gouvernement, de se réunir le lundi selon l'horaire fixé au paragraphe 1 du premier alinéa*. Cet article laisse une très grande marge de manœuvre au gouvernement de convoquer des séances le lundi.

Nous assistons à une recrudescence de la présence des députés les lundis et parfois même les vendredis, ce qui vient perturber notre importante et nécessaire présence dans notre circonscription. La journée du lundi est traditionnellement consacrée aux citoyens, aux organismes et aux dossiers de notre circonscription et de notre région.

Nous savons déjà que la perception publique à l'égard de notre statut d' élu est généralement négative. Il faut reconnaître que d'annuler continuellement des rencontres avec nos concitoyens pour une prérogative de convocation à l'Assemblée nationale n'arrange rien. Au-delà de la perception, les responsabilités que nous avons envers la population que nous représentons sont primordiales et devraient être davantage considérées dans l'exercice de notre fonction de parlementaire.

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.117
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 263-0672
nicole.leger.pat@assnat.qc.ca

Bureau de circonscription
3715, boul. St-Jean-Baptiste, bur. 101
Montréal (Québec) H1B 5V4
Téléphone : 514 640-9085
Télécopieur : 514 640-0857
nicoleleger-pat@hotmail.com

Les travaux parlementaires doivent aussi tenir compte de la conciliation famille/travail qui représente aujourd'hui un défi de taille pour convaincre des candidates et des candidats à s'engager en politique active notamment pour recruter davantage de femmes et atteindre l'égalité des femmes et des hommes en représentativité à l'Assemblée nationale du Québec. L'horaire parlementaire régulier est présenté aux recrues en sachant que les lundis et les vendredis sont des jours de travail en circonscription et que c'est d'une manière exceptionnelle que nous siégeons au Parlement ces jours-là.

Il faut donc organiser des aménagements d'horaires familiaux et personnels à la dernière minute à chaque convocation d'une séance, puisque c'est de cette façon impromptue, à mon avis rudimentaire, que nous procédons actuellement.

Il m'apparaît donc opportun de mieux réfléchir à ces questions, puisque nous sommes une société démocratique moderne et que nous devons également en tenir compte dans notre fonctionnement parlementaire. C'est seulement dans une situation jugée exceptionnelle que les lundis et les vendredis devraient être envisagés pour une convocation et que le délai entre la convocation et la séance devrait être, tout au moins, de plus de 7 jours.

Je vois également la difficulté pour les députés d'entamer des mandats d'initiative et de surveillance, non pas sur des questions de fond ou de stratégie, mais parce qu'il faut accepter de les réaliser les lundis ou les vendredis. Les projets de loi du gouvernement ont préséance les mardis, mercredis et jeudis. Il est compréhensible que les projets gouvernementaux soient priorisés, mais le lot est si considérable qu'il ne laisse plus aucune place à des mandats d'initiative et de surveillance. Si l'intérêt se manifeste, il faut accepter de les réaliser les lundis et les vendredis. Il faut donc comprendre que des initiatives et l'apport d'un parlementaire dans cette arène ne sont pas valorisés comme il se devrait.

Je suis consciente de la joute parlementaire, des stratégies gouvernementales et des prérogatives d'un gouvernement, mais une tendance est en train de voir le jour et d'enlever petit à petit l'espace nécessaire et initial du travail d'un parlementaire.

Un autre phénomène qui doit être considéré dans cette réflexion est celui d'attirer les personnes qui ont des enfants et qui représentent la strate d'âge entre 25-45 ans et de se poser les questions nécessaires pour les recruter davantage.

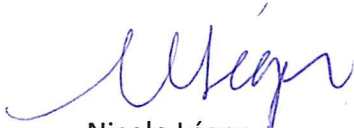
Est-ce que la distance, l'horaire, le fonctionnement sont, notamment, des facteurs qui peuvent être des irritants pour attirer des candidates et des candidats? Si les travaux parlementaires ont tendance à être du lundi au vendredi, on peut assurément être vraiment moins attractif pour cette strate d'âge et surtout se priver de leurs préoccupations et de leurs expériences qui apporteront beaucoup à nos débats.

Comment pouvons-nous mieux améliorer nos pratiques? Cette question mérite notre attention et devrait régulièrement faire partie de notre désir d'améliorer le parlementarisme québécois.

Voilà un mandat qui pourrait être donné à un comité de conciliation famille/travail qui avait déjà vu le jour voilà plusieurs années (2005). Il m'apparaît donc nécessaire de le remettre sur pied et, parallèlement, le comité de la réforme parlementaire pour mieux arrimer nos pratiques et moderniser notre fonctionnement et notre règlement.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir mes salutations les meilleures.

La députée de Pointe-aux-Trembles
et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation primaire et secondaire,
et de persévérance scolaire,



Nicole Léger

c. c. Monsieur Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale
Monsieur Marjolain Dufour, whip en chef de l'opposition officielle